



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 10 octobre 1997

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 29 Septembre 1997

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 13 Octobre 1997

**Avenant n°1 à la convention de mise à disposition de l'équipement Golf
de Romagné avec l'Association Golf Club Niortais**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, M. Jean-Robert BEJUGE, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, M. Patrick ARNAUD, M. Jean-Michel PASSERAULT, Mme Christiane FASILLEAU, M. Pierre STEVENET, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, M. Michel RIVALLIN, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Nadine PINSON donne pouvoir à Mme Maryse ROUZIER.
M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.
M. Michel GENDREAU donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
Mme Christiane ROUSSELLE donne pouvoir à M. Claude PAGES.
Mme Madeleine CHAIGNEAU donne pouvoir à Mme Marie-Josèphe SOULISSE.
M. Pierre GUERIT donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à M. Jean PILLET.
M. Claude VITELLINI donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.

Excusés :

Conseillers :

Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Patricia LUCAS

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Par convention en date du 30 Décembre 1995 la mise à disposition de l'ensemble des équipements golifiques de Romagné a été confiée au GOLF-CLUB NIORTAIS.

Cette convention prévoit la possibilité pour le GOLF-CLUB NIORTAIS de sous-louer une partie des locaux du club-house pour des activités connexes à l'activité sportive (bar-restaurant).

Le GOLF-CLUB NIORTAIS n'a pas entendu continuer d'assurer la gestion du bar-restaurant au-delà du terme prévu par le contrat en cours liant l'Association à l'exploitant de cet établissement, à savoir le 31 Août 1997.

Il convient dès lors de procéder comme prévu dans la convention de 1995 à une modification par simple avenant du contenu de ladite convention pour prendre en compte cette nouvelle donne.

L'article 9 d'origine est modifié comme suit :

"La Ville de NIORT, à compter du 1er SEPTEMBRE 1997, reprend en gestion directe la partie du club-house dénommée "bar-restaurant" ; elle établit à cette fin une convention d'occupation du Domaine Public à souscrire avec l'exploitant. Elle perçoit directement les recettes découlant de cette nouvelle convention. Elle compensera la perte de ressources dont bénéficiait jusqu'à présent le GOLF-CLUB NIORTAIS selon les modalités qui seront définies par le Conseil Municipal.

L'Article 10 - Licence d'exploitation - est ainsi modifié :

"Le GOLF-CLUB NIORTAIS cède gratuitement la propriété de la Licence IV à la Ville de NIORT à compter du 1er SEPTEMBRE 1997 pour l'exploitation du bar-restaurant ; la Ville de NIORT en accorde la jouissance à l'exploitant avec lequel elle traite".

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer l'avenant modifiant la convention sus indiquée.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Alain BAUDIN